



S E R M O N V.

*Sur l'Histoire de la Tentation
de nostre Seigneur.*

N sçait que le vin, considéré ou en son vſage, ou en son abus, produit effects bien differens; voire du tout contraires: ceux qui en vſent avec moderation & actiō de graces, experimentent ce qu'en dit le Prophete au Pſeume 104. aſçauoir que le vin reſiouyt & ſuſtante le cœur de l'homme. Ceux qui en abuſent, ont (comme on parle, & pour exemple) vin ou de ſinge ou de lion, c'eſt à dire ſont portez par l'excès du vin, ou à la folie ou à la violence, ou à la malice: ou à quelques tels autres vices, dont ils ont en eux meſmes ou les ſemences, ou les habitudes.

Le meſme pouuions-nous dire de la parole de Dieu. Auſſi nous eſt-elle ſouuent repreſentee par le vin. Ainſi la Sapience, au 9. des Prouerbes, nous conuie à boire de ſon vin mixtionné. Et l'Eternel, au 55. d'Eſaie, nous appellant à l'ouye de ſa parole, & à la participation des fruits qui nous en reuiennent, la qualifie du meſme tiltre.

Ceste

Ceste parole en son vſage, & à l'endroit de chaſque fidele produira infailliblement les effets que David lui attribue au Pſeume 19. où il parle ainſi: La Loi de l'Eternel eſt entiere, reſtaurant l'ame: le teſmoignage del'Eternel eſt aſſeuré, donnant ſapience au ſimple: Les mandemens de l'Eternel ſont droits, reſiouyſſans le cœur, & le commandement de l'Eternel eſt pur, faiſant que les yeux voyent. Cette meſme parole tiree en abus par la peruerſité ou des hommes, ou du Diable, produit des effets du tout contraires: bien que ſeulement par accident, eu eſgard à icelle. Ainſi S. Pierre au 3. de ſa ſeconde., dit qu'en certains poincts traittez es Epîtres de S. Paul il y a des choſes difficiles à entendre, que les ignorans & mal aſſeurez tordent, comme auſſi les autres Eſcritures, à leur propre perdition. Au renouveau le Soleil donne vigueur aux plantes, & fait auſſi mouuoir les infectes & beſtes venimeuſes. De meſme cette Parole n'eſt point annoncee, qu'en donnant vie aux eſleus, elle n'eſmeue les meſchans, & ne face recognoiſtre leur naturel. Cela eſt veritable de toute l'Eſcriture en general: pource qu'à grand' peine y a-il aucun texte en icelle qui ne ſerue d'exemple à ce que nous diſons. Ainſi quand le fidele lit, ce que Dieu dit par ſon Prophete Ezechiel, au 18. chap. Je ne pren point de plaiſir à la mort de celui qui meurt, dit le Seigneur

l'Eternel. Conuertissez-vous donques & vivez : comme il est par là excité à repentance, aussi se forme en lui, pour la ioye de son cœur, l'assurance de la miséricorde de Dieu. Cependant, de ce mesme texte les vns prennent suiet de combattre l'eslection eternelle de Dieu, les autres s'imaginent que l'homme a en soi les moyens de son salut : les autres se promettent, que ce mesme Dieu fera vn iour grace aux diables, aux reprouuez. Bref les autres prennent ce passage, comme vn priuilege qui remettant à Dieu tout le soin de leur salut, les licentie à toutes sortes de vices. L'artifice d'un excellent tableau, est reconnu par ceux qui le voyent en son vrai iour : au lieu que ceux qui le regardent de trauers & mal posé y imaginent plusieurs defectuositez, & prennent suiet d'en blasmer l'ouurier. La parole de Dieu est ce portrait, auquel nous est représenté deuant les yeux Iesus Christ crucifié, cōme parle l'Apostre au 3. de l'Epistre aux Galates. Nul n'en reconnoist l'artifice, nul l'excellence, que par les yeux de la foi, qu'au iour, que par la lumiere de l'Esprit de Dieu. Quiconque le regarde de trauers non seulement s'y forge des defauts, ains demeure lui-mesme defectueux, & chemine en l'ombre de mort.

Appliquons cela au texte que nous venons de lire maintenant. En icelui nous sont representez, & le iusne & la faim que Iesus Christ a

en-

duré au desert. Ayant iusné quarante iours & quarante nuicts, finalement il eut faim. Ces paroles sont aux fideles , en leur vrai vsage, comme vn vin delicieux, pour resionyr & fortifier leur ame par les instructions, par les consolations qui en dependent: mais cette mesme action de Iesus Christ , qui est ici recitee, tiree en abus, a esté , à l'endroit de plusieurs hommes, comme vn vin de singe, & comme vn vin de lion à l'endroit du diable. Car d'un costé les hommes par la superstition se sont rendus singes & imitateurs ridicules de ce iusne miraculeux du Fils de Dieu. De l'autre, Satan lion rugissant, prend l'issue de ce iusne à son auantage, & voyant que Iesus Christ auoit faim, se met aux champs, & tasche par ses efforts malitieux , de faire trebuscher celui qui est le lion de la tribu de Iuda enuoyé au monde, nō pour estre vaincu , mais pour , en sa faim, en sa plus grande infirmité, surmonter , renuerfer toutes les puissances, toutes les malices spirituelles. Commençons par nous-mesmes: De là nous condamnerons la superstition. L'un & l'autre en ce verset, & au suiuant nous descouurirons la rage, la ruse du diable , qui s'approchant de Iesus Christ , le tenta avec vn artifice incroyable.

Le Premier point.

Il est certain qu'en l'examen de toute histoire , il faut mettre grande difference entre

le but principal, & ce qui n'en est qu'accessoire: plus insister sur le premier qui est de l'essence de la chose que sur l'autre, lequel ne tient lieu que d'accident. A cela faut-il prendre garde en cet endroit, afin qu'après auoir reconnu que Iesus Christ a esté emmené au desert par l'Esprit, non pour iusner, mais pour estre tenté, nous-nous arrestions plus à la tentation d'ice-lui, qu'à son iusne. Car aussi l'intention de l'Esprit de Dieu en ce texte est, de nous faire voir Iesus Christ, combattant le diable, & le surmontant en toutes ses tentations. A la premiere desquelles, le iusne & la faim de Iesus Christ ont serui d'occasion au diable. Iusne que Christ n'a pas eu pour but principal, mais auquel il s'est trouué porté par la circonstance du lieu où il estoit pour lors. Et de fait, il est expressement dit, que l'Esprit l'emmena pour estre tenté. D'auantage il fut *emmené au desert*, qui estoit vn lieu desnué de toute commodité, & tellement esloigné de toute compagnie, que S. Marc a remarqué que Iesus Christ *estoit avec les bestes sauvages*. Estant donc desnué de secours humain, il a pleu à la sagesse de Dieu fortifier tellement Iesus Christ, que iusqu'au temps destiné à la tentation, il ne s'est point trouué auoir besoin de chose aucune. Et c'est pourquoi S. Luc dit, qu'il *ne mangea rien du tout durant ces iours-là, & qu'il n'eut faim, qu'après que les quarante iours furent passéz*. Pour nous mon-

strer

strer que ce iusne n'est suruenü que par occasion, & sur les circonstances que nous venons de remarquer. Sur quoi est aussi à noter que S. Marc faisant mention de la tentation, & non du iusne, montre clairement que la tentation y est le principal, & que le iusne n'en est qu'un accessoire.

Cependant en ce iusne mesme trouuerons-nous assez de quoi repaistre nos esprits, comme ci-dessus le *desert* nous a esté assez fertile en instructions.

On void par plusieurs exemples de l'Escriture, que les seruiteurs de Dieu ayans à comprendre quelque chose importäte, & de grande consequence, s'y sont preparez par *iustes extraordinaires*. 1. Ainsi au 4. d'Ester lisons-nous qu'Ester ayant à se presenter deuant le Roi, pour la deliurance des Iuifs, se prepara elle & tout le peuple par iusne & oraison. Et Iesus Christ ne venoit-il point au monde, pour interceder deuant le Roi des Rois, en faueur & des Iuifs & des Grecs, pour toutes nations, desquelles non vn Haman, mais le diable auoit conspiré la ruine totale? Qui doute donc, que ce iusne ici, durant lequel Christ par prieres ardentes a communiqué avec Dieu, ne puisse estre rapporté à sa preparation, à la charge qu'il alloit entreprendre.

2. Au 20. du 2. liure des Chroniques, nous lisons le mesme de Iosaphat, asçauoir qu'estant

assailli par les Moabites & Hammonites , il publia le iusne, & s'humilia deuant le Seigneur. En quelque sorte aussi pouuons-nous dire, que Iesus Christ se presentant pour renuerfer & le diable & tous nos ennemis, pires que les Moabites & Hammonites, a voulu se disposer au combat par iusne & oraison , afin qu'ainsi separé des hommes , priué pour vn temps de tous moyens humains , ne communiquant qu'avec Dieu, il fit recognoistre aux siens, que le moyen vnique d'estre esleué par dessus nos ennemis , c'est de s'humilier deuant Dieu & despendre de sa seule conduite.

Au 13. des Actes on void que l'Eglise d'Antioche, iusna & pria auant que d'enuoyer Barnabas & Saul , pour euangelizer aux Gentils. Pourquoi aussi ne remarquerions-nous point que Iesus Christ a dedié vn certain temps à la priere, & à vn iusne extraordinaire , lors qu'il sentoit approcher l'heure de son enuoi , pour euangelizer à toutes nations de la terre.

4. Et ceci nous ramétoit les iusnes extraordinaires & miraculeux de Moyse & d'Elie: Iusnes desquels les circonstances ont beaucoup de conformité , avec ce iusne de nostre Sauueur. Car nous lisons de Moyse au 24. & 34. d'Exode, que le Seigneur auant que donner sa Loi à son peuple, par le ministere de son seruiteur, le garda pres de soi en la montagne, où il fut quarante iours & quarante nuicts, sans

sans manger du pain, & sans boire de l'eau: Chose presque semblable pout-on remarquer en Elie au 19. du 1. liure des Rois. C'est que lors que Dieu se seruit de lui, pour oindre Hazael roi sur Syrie, & Iehu roi sur Israel, (par la domination desquels, le gouuernement de ces Royaumes-là receut comme tout vne nouuelle face) alors di-ie, par la force d'un repas Elie chemina quarante iours & quarante nuicts, iusques à la montagne de Dieu en Horeb. Dieu par tels iusnes extraordinaires & miraculeux, sur tout en la personne de Moysé, faisoit aisément voir à son peuple, que sa Loi à eux portée & renouvellee par ses seruiteurs, auoit pour autheur non les hommes, ains Dieu mesme.

Et sans doute nous sommes obligez de remarquer le mesme en nostre Seigneur Iesus Christ, enuoyé de Dieu pour le ministration de l'Euangile; ministration qui ayant deu surpasser de beaucoup en gloire le ministration de la Loi, comme cela se void au 3. de la 2. aux Corinthiens, ne lui a pas deu estre inferieur en cette circonstance, d'un iusne miraculeux & extraordinaire: afin que nous sachions que ce Christ qui est venu prescher aux hommes, apres s'estre separé d'eux, & auoir passé quarante iours sans aucuns moyens humains, venoit homme non du commun, mais celeste; non enuoyé des hommes, mais ambassadeur du Dieu Sou-

L

nerain. Ce iusne donc nous recommande la doctrine de nostre Sauueur, afin que nous l'embrassions comme venue du ciel, & de la bouche de celui qui n'auoit communiqué qu'avec Dieu, & n'auoit aussi esté soustenu que par lui.

Aussi n'est-ce point hors de propos de remarquer ici cette difference, entre le premier & le second Adam. Ci dessus nous auons veu, que comme la cheute du premier Adam a eu son commencement par la tentation du diable, aussi Christ pour nous asseurer qu'il nous en releue, a voulu sa charge publique estre precedee de la tentation de Satan. Opposition manifeste, puis que l'un tombe pour soi & pour la posterité, & l'autre demeurant ferme fait cheoir le Tentateur, & releue ses esleus qui estoient tombez. Adioustons à cela qu'Adam entre plusieurs crimes, esquels il s'est enuelpé en sa cheute, n'a point peu commander à sa bouche: il a porté sa main sur le fruit defendu, par infidelité il en a mangé: mais ici paroît nostre Sauueur entrant en sa charge, non amorcé par plusieurs conuoitises, mais tellement attentif & ardent au seruice de Dieu, que quarante iours & quarante nuits se passent sans qu'il ait eu souci de manger ou de boire. Combien donc qu'en ce iusne le but principal de Iesus Christ ait esté de représenter à nos yeux ce miracle excellent, & non de nous en-

sci,

seigner la sobriété & abstinence, veu qu'elle n'est pas remarquable, où il n'y a point de faim ni d'appetit de manger, si est-ce que dès l'entrée, faisans comparaison de lui avec Adam, nous le voyons non quitter le service de Dieu, moins n'estre point content dans l'affluence de toute benediction, moins encor avec autant d'infidelité, que peu ou point de nécessité, rechercher la ionyssance d'un fruit formellement defendu de Dieu, comme a fait Adam; mais nous le voyons dans un desert avec les bestes sauvages, sans viande, sans bruuage, desnüé de tout secours, de toute commodité, vacquer avec tant de zele à l'innuocation du nom de Dieu, que deuant qu'auoir faim, il se trouue auoir iusné quarante iours & quarante nuits.

Il a donc iusné : & le terme de ce iusne est specifié de quarante iours & quarante nuits. Ce long terme, avec la definition que S. Luc donne à ce iusne de Iesus Christ, quand il dit au chap. 4. qu'il ne mangea rien du tout durant ces iours-la, monstrent assez ce iusne auoir esté entierement miraculeux, veu que comme remarquent les Naturalistes, & comme l'ont experimenté les Anciens en tous ceux qui estoient condamnés à mourir de faim, il est impossible par nature, que l'homme sain viue plus de six iours, sans rien manger. Sumaturel donc est & miraculeux, que

Iesus Christ qui n'a iamais souffert maladie aucune en son corps, non plus qu'aucune infirmité d'aucun particulier, ait passé quarante iours & quarante nuits sans manger rien du tout.

Sur ce terme de 40. iours & 40. nuits, les anciens, si à bon dessein, non toutesfois sans curiosité, ont fait plusieurs recherches. Pour exemple, ils ont estimé que Christ a eu esgard à la pluye du deluge, qui tomba sur la terre par 40. iours & 40. nuits, comme Moyse le recite au 7. de Genese. Item, à ce qui est dit au 13. des Nombres touchant les espies enuoyez pour recognoistre le pays de Canaan, assauoir qu'au bout de quarante iours ils retournerent d'espier le pays. Item, au terme durant lequel les Israélites furent au pays, assauoir quarante ans, comme cela se peut voir au 5. de Iosué. Quelcun y a aussi rapporté l'ordonnance faite par l'Eternel au 25. du Deuteronomie, portant que le meschant soit batu de quarante coups & non plus. Mais qui ne void que c'est abuser de l'Ecriture, laquelle doit estre non tiree par les cheueux, mais alleguee avec fonde-ment & selon la reuerence qui lui est deuë.

Mieux fondéz'ont esté ceux desquels nous auons allegué l'opinion, & qui ont estimé que ce terme du iusne de Iesus Christ regardoit le iusne de Moyse & d'Elie; l'un ministre de la Loi, l'autre excellent entre les Prophetes : qui
tous

tous deux apparurent à Iesus Christ en sa transfiguration, pour tesmoigner & que son enuoi n'a pas esté moins miraculeux que le leur, & qu'il est l'accomplissement de la Loi & des Prophetes. Qui plus est, comme aussi l'ont tresbien remarqué les Anciens, ce iusne de Iesus Christ a eu son terme, & a pris fin au bout des quarante iours, pource que s'il eust tousiours duré, & que Christ n'eust point mangé, on eust peu douter de la verité de son Incarnation : on eust peu croire qu'il estoit reuestu d'un fantosme, non d'un vrai corps, non de nostre nature, comme depuis l'ont estimé les Manicheens.

Et à cela nous conduit nostre texte, qui ne dit pas seulement qu'apres les quarante iours Iesus Christ mangea, mais que finalement il eut faim : preuue encor plus claire de la verité de sa nature humaine. Car les corps dont se sont souuent serui les Anges, pour apparoir aux hommes, ont peu manger sans auoir faim : mais Iesus Christ a mangé ayant faim, d'aurant qu'au temps de son aneantissement & infirmité, il sy est trouué obligé, pour le soustien de sa vraye nature humaine. Au mesme sens est-il dit ailleurs qu'il a eu soif, qu'il s'est trouué lassé du chemin, en somme qu'il a senti, horsmis peché, les incommoditez de nostre nature : Et ne faut point passer legerement telles remarques, que nous donne l'Escripture,

pour preuues de l'humanité du Fils de Dieu, veu qu'il ne nous est pas moins important, de sçauoir que Iesus Christ est vrai homme, que d'estre asseuré qu'il est vrai Dieu. Et est impossible, qu'un vrai fidele lisant avec attention, que Iesus Christ a eu faim, ne recognoisse d'un costé l'enormité de nos pechez, de l'autre l'infinie misericorde de Dieu; Qu'il ait falu pour nos pechez, que Dieu ait voulu par sa misericorde que Christ ait eu faim, qu'il ait eu soif: celui auquel toutes choses s'attendent, qui leur donne pasture en leur temps, qui les rassasie de ses biens, que cettui-là ait eu faim, voire pour nous rassasier. Pechez enormes de l'homme; mais aussi bonté infinie de Dieu, que celui qui est la source de vie, duquel decoulent les ruisseaux de toutes benedictions, que cettui-là ait eu soif, voire pour nous abreuuer du fleuue de ses delices, voire afin que l'eau qu'il nous donne, soit faite en nous vne fontaine d'eau saillante en vie eternelle.

Passons derechef condamnation: mais aussi derechef admirons l'amour incomprehensible de celui qui s'est apauuri pour nous enrichir. O combien en ce sens nous est la faim de Iesus Christ plus propre qu'aucun festin, pour rassasier nos ames, & leur donner un vrai & parfait contentement. Adioustons que Iesus Christ a voulu auoir faim, non pour se precipiter en la tentation: car celui qui cherche le

peril, ne doit-il pas perir en icelui? Mais ç'a esté pour faire recognoistre sa fermeté inuiolable, au milieu de toutes ses incōmoditez. La faim est qualifiée vne rage: elle est nommée mauuaise conseillere: & sans doute, le diable grand naturaliste, ne quittoit point sa part de ses pre-tentions, à vne occasion si plausible. Aussi plus grande en a esté sa confusion, & plus riche nostre consolation, puis que Christ ayant faim corporelle, tesmoigne le rassaiement, le contentement de son ame, & fait sortir de sa bouche pour nous, contre son ennemi, des paroles de vie & nourriture eternelle.

Ainsi Christ a bien voulu estre reduit à l'aduersité, comme à l'estat le plus auantageux au diable, le plus fauorable pour sa tentation: Car n'estoit-ce point oster toute excuse, tout pretexte à son ennemi? N'estoit-ce point aussi nous fermer entierement la porte de desfi-ance, puis que rien son iusne, ni apres icelui, ni auant sa faim, ni en icelle, bres en aucune saison, en aucune condition, le tentateur n'a rien peu gagner sur lui, n'en a rien peu emporter que sa propre confusion. Or voici les vsages principaux, qui nous teniennent de cette doctrine.

I. C'est à nous, à l'exemple du Fils de Dieu, de suivre l'Esprit de Dieu, quelque part qu'il nous conduise, à quelque estat qu'il nous reduise.

2. A mettre bas toute desfiance, toute vaine apprehension de poureté, de famine, de tentations: Celui qui a soustenu Iesus Christ au desert 40. iours sans manger, ne peut-il pas le mesme en nostre endroit? Il peut aussi bien changer les pierres en pains, que des pierres faire sourdre des enfans à Abraham. Quand donc tu as à boire & à manger, vse des biens de ton Dieu avec action de grâces: car toute creature de Dieu est bonne, & rien n'est à reietter estant prins avec action de grâces: car elle est sanctifiée par la Parole de Dieu, & par la priere, comme il est dit au 4. de la 1. à Timothee. Mais si tu vois que Dieu te conduit au chemin du desert, que tous moyens humains viennent à te manquer, pourquoi, instruit par sa parole, ne fortifierois-tu point ta chair infirme, par la responce qu'Abraham fit à Isaac, *Dieu y pourvoira*. Ouy Dieu, qui n'est obligé à aucuns moyens, à qui ne couste rien le secours miraculeux, & qui se plaist de parfaire sa vertu en l'infirmité des siens. Miserable donc tout homme qui doute de la prouidence de nostre Dieu, du soin particulier qu'il a de tous ceux qui se reposent sur lui, aussi bien en poureté qu'au milieu de leur abondance, non moins au desert que dans les villes, avec autant de foi parmi les bestes sauvages, qu'en la meilleure compagnie des hommes les plus sociables.

3. Et

3. Et puis que suivant les prediCTIONS à nous faites en la parole de Dieu, c'est prudemment fait au fidele de prendre tousiours les choses au pis, pour le regard de la prosperité temporelle, combien la faim de Iesus Christ nous doit-elle servir, pour nous preparer aux mesmes incommoditez? Car sommes-nous meilleurs que lui? Et ce qu'il a souffert pour nostre salut, ne nous y assuiettirons-nous point pour sa gloire? Nous vivons au monde, pour y souffrir: & iamaïs ne sera abondamment rassasié de la grace de Dieu, celui qui aura dédaigné de passer par l'espreuve des incommoditez de la vie presente.

4. I'y adiousterai ce mot en passant: c'est que Iesus Christ qui eut faim pour lors en son corps naturel, a encor aujourd'hui faim en son corps mystique, en plusieurs de ses fideles; qui sont les membres: ce qui devoit beaucoup exciter la charité de ceux qui ne vivent que par trop à leur aise: au lieu qu'on peut fort bien dire que I. Christ vit encor aujourd'hui au desert, parmi les bestes sauvages. Fort ancienne est la maison de ce mauvais riche qui ne donoit pas mesme les miettes de sa table au pource Lazare. Il a encor aujourd'hui ses successeurs plus nobles que lui, de beaucoup de degrez. Il nourrissoit ses chiens, & plusieurs au mode s'ont eux mesmes chiens & pourceaux, n'ayans autre soin que de satisfaire à leur ventre, que de contenter leurs

conuoitises, quoi que deuant leurs yeux les membres du Fils de Dieu soyent languissans & affamez : hélas ! quelle sera la contenance de tels misérables ? Et comment subsisteront-ils ; quand au dernier iour Christ leur reprochera leur lascheté enuers les poutres, & leur dira, J'ai eu faim & vous ne m'avez point donné à manger : j'ai eu soif & ne m'avez point donné à boire, S. Matth. 25. v. 42. Ce qui soit dit en passant : & c'est ce qui touche le premier poinct de nostre texte.

Le Second poinct.

Pour reuenir à la similitude proposée dès le commencement, nous auons veu qu'en leur vrai sens, ces paroles du iusne de Iesus Christ sont aux fideles comme vn vin delicieux, pour resiouyr & fortifier leurs ames, par les instructions & consolations qui en dependent. Voyons maintenant que cette mesme action de Iesus Christ ici recitée, tirée en abus par plusieurs, leur est comme vn vin de singe, entant qu'ils se sont rendus singes, & imitateurs ridicules de ce iusne miraculeux du Fils de Dieu. Et de fait on sçait assez, que ceux de l'Eglise Romaine fondent leur quaresme sur cet exemple de Iesus Christ : Sur quoi il est aisé à monstrier en general, qu'on ne peut & qu'on ne doit imiter cette action : & en particulier que ceux de l'Eglise Romaine, non seulement n'en sont pas imitateurs, mais aussi que ce qu'ils

qu'ils font aujourd'hui n'est point exempt d'impieté.

Qu'on ne puisse imiter ce iusne du Fils de Dieu, ce seroit chose superflue, & nous perdriens temps de trauailler beaucoup à le verifïer. L'experience parle & l'infirmité de nostre nature tesmoigne assez à vn chacun que ce nous est chose purement impossible : Et ne faut pas que sur ceci, quelcun s'imagîne que nous condamnions indifferemment tout iusne, puis que mesme ces iours passéz il a esté celebré au milieu de nous : mais nous disons, que nul ne peut en effect faire le mesme que ce qui est ici recité de Iesus Christ.

Mais il y a plus, c'est que nous ne deuons point estre imitateurs de ce iusne de quarante iours. Car tres-veritable est en Theologie cette reigle, assauoir que les miracles de nostre Dieu nous sont proposez non pour estre imitez, mais pour estre admirez : pour estre, non regles de nos actions, mais confirmation de nostre foi; non pour nous porter à action semblable, mais pour nous rauir en admiration, auoüans nostre foiblesse, recognoissans la toute puissance de Dieu.

Si l'on nous demande, si Iesus Christ ne nous est pas proposé pour exemple, afin que nous l'imitions : Nous respondons, qu'ouy : car l'Apostre nous l'enseigne en l'onzième de la 1. aux Corinthiens. Soyez, dit-il, mes imita-

teurs, comme aussi ie le suis de Christ. Et S. Pierre au 2. de sa premiere, Vous estes appelez en bien faisant, à estre affligez & à l'endurer: veu aussi que Christ a souffert pour nous, nous laissant vn patron, afin que vous ensuiuiez ses traces. Mais ici a lieu vne distinction bien notable, laquelle porte que nous ne deuons imiter Iesus Christ, & le prendre pour patron, sinon es actions ou es choses qui nous sont ou commandees ou imposees de Dieu. Et certes en l'Eglise de Dieu, nous viuons plus par reigles que par exemple: voire souuent par reigles sans exemples, & iamais par exemples sans reigles. Il ne suffit donc pas de dire, Christ a fait ou souffert telle chose: donc aussi ie la ferai, ie la souffrirai: car Iesus Christ, entant que Dieu, n'a-il pas fait des choses que tu ne peux, ie ne di pas imiter, mais parfaitemēt comprendre. Et I. Christ, Dieu & homme, n'a-il pas esté obligé à vne vocation tellement speciale, qu'il lui a conuenu faire & souffrir plusieurs choses priuatiuement à tous hommes. Tres-puerile donc est cette consequence, Christ a fait cette chose: donc moi aussi. Et tres-veritable cetteci, Christ a fait plusieurs choses comme Dieu, ou comme Dieu homme. Moi donc qui ne suis qu'homme, voire homme bien infirme, ie ne peux ni ne doi faire le semblable.

5. Veux-tu dōc sçauoir quād tu imiteras Iesus Christ? ce sera en toutes les choses qui te sont

com.

commandees. Quand pour quelque action tu as la Loi du pere celeste; tu ne peux auoir de plus parfait exēple que celui de son Fils. Or as-tu la Loi de iusner 40. iours & 40. nuicts, toi qui estimes que Dieu seroit iniuste s'il te commandoit chose impossible? A quel propos d'obliger les consciēces à l'imitation de cet exēple? Mais tu as la Loi de ne t'encliner point deuant les images, de trauailler six iours, & te reposer le septiēme, d'honorer tes supérieurs, de ne souiller point ta main dās le sang de tes prochains. Tressagemēt dōc fait à toi, si pour l'obseruation de telles loix, tu as pour patrō Iesus Christ, qui n'a esté ni idolatre, ni superstitieux, ni meurtrier: car comme nous ne sommes obligez à aucun exemple, s'il ne nous est donné en suite de quelque Loi: aussi faut-il necessairement, que nous soyōns imitateurs de tous les exemples dont les reigles nous sont proposees en la parole de Dieu.

Et est bien remarquable, à ce propos, ce qu'a dit vn ancien Pere escriuāt sur le 13. de S. Matt. Iesus Christ n'a pas dit que sō iusne doieue estre imité: encor qu'il nous peust proposer ces 40. iours, mais il a dit, Apprenez de moi que ie suis debonnaire & humble de cœur. Puis il adioute, voire mesmes au contraire Iesus Christ enuoyant ses Apostres pour euangelizer, ne leur dit pas, Iusnez, mais, Mangez de tout ce qui vous fera mis deuāt. Par là cet Ancien monstre que nous deuōs estre imitateurs non du iusne

de Iesus Christ, puis qu'il n'en a pas baillé la Loi, mais bien de son humilité, puis qu'il en a donné le commandement.

Je di plus: c'est que qui veut imiter ce iusne, il a non l'obligation de Dieu qui l'excuse, mais son propre orgueil qui l'accuse, & le rend iniurieux contre Dieu, contre son Fils, contre son Euangile: Car n'est-ce point s'élever & prendre son vol par trop haut, de vouloir imiter les actions miraculeuses, de celui qui seul a la vertu de les faire? Et puis que par miracles & signes excellens Christ a deu estre distingué du reste des hommes, & estre reconnu par ses actions, reuestu de la gloire propre à l'Vnique issu du Pere, peux-tu bien entreprendre d'imiter telles actions à lui speciales, sans ou t'estimer plus que les autres, & te ranger en la dignité de Iesus Christ, ou bien abbaïsser Iesus Christ, pour le logeant dans la meslee des hommes, ternir le lustre de ses actions glorieuses?

Bref, puis que (comme il a esté touché) ce voyage & ce iusne de Iesus Christ au desert, ont eu pour but de proposer Iesus Christ venu, non des hommes, mais de Dieu, annonçant vne doctrine non terrestre, mais celeste, dont ce iusne miraculeux estoit comme vn seau, appliquer ce iusne à vne autre fin, n'est-ce point aussi en quelque sorte obscurcir l'excellence de l'Euangile, qui en deuoit estre
ren-

rendu plus recommandable , non par vne action commune à tous hommes , mais par ce iusne miraculeux propre au Fils de Dieu, auteur de l'Euangile.

Cela soit dit en general: & pour venir à l'action particuliere de l'Eglise Romaine ; aisément monstrerons-nous , & qu'ils n'en sont point imitateurs, & qu'ils y commettent plusieurs impietez. Ce qui soit dit toutesfois, non pour taxer les personnes , mais pour condamner leur doctrine.

Qu'ils n'en sont point imitateurs, nous le pouuons voir par leur iusne: sans nous arrester à ceux qui en sont les auteurs : car nous venons de protester , que nous n'en voulons point aux personnes : autrement qui nous empescheroit de vous prouuer que ceux qui iusnent le moins, sont ceux qui le plus y obligent les consciences des autres. On trouuera par effect que ceux qui donnent dispense aux autres, ne croient point en auoir besoin pour eux-mesmes: que ceux qui chargent le peuple de loix humaines , se dispensent eux mesmes de l'obseruation des Diuines : que ceux qui lient ensemble des fardeaux pesans & importables, & les mettent sur les espaules des hommes , ne les veulent point remuer de leur doigt. Mais qu'on face comparaison de leur iusne avec celui de Iesus Christ , & on verra que le second n'est rien moins qu'une imita-

tion du premier. ~~Christ~~ ^{Christ} a passé 40. iours & 40. nuicts sans manger & sans boire : & eux mangent & boient tous les iours. Et comme ce seroit démentir l'Esprit de Dieu de dire que Christ a mangé, puis qu'il a iusné : aussi croyons-nous que c'est espargner la verité, de dire que ceux de l'Eglise Romaine iusnent, puis qu'ils mangent.

D'avantage, Christ n'eut point de faim qu'au bout des quarante iours : & eux ont faim tous les iours, puis que tous les iours ils mangent : Car nous voulons croire que leur dessein estant d'imiter celui qui n'a pas mangé, ils ne mangeroient point s'ils s'en pouvoient passer, & ils s'en pourroient bien passer s'ils n'auoient point de faim. Belle imitation certes, d'imiter par la faim & en mangeant, celui qui n'a point eu faim ni n'a point mangé.

Qui plus est Christ a iusné quarante iours, non que tel fust son dessein principal, mais en partie d'autant qu'il n'auoit point faim, en partie aussi pource qu'il estoit en vn lieu destitué de viures : Et eux ils iusnent à iour & point nommé, au milieu des commoditez & delices de la vie presente.

Outre cela ce que Christ a fait, n'a esté que par vn extraordinaire, pour vne fois, poussé spécialement par l'Esprit de Dieu, soustenu par la puissance de Dieu non sans miracle. Et
ceux-ci

ceux-ci si on les veut croire, nous mettront les miracles à tous les iours, imiteront l'extraordinaire par leur ordinaire, feront tous les ans ce que Christ seulement vne fois & par rencontre. Et où est leur tesmoignage de la conduite speciale de l'Esprit de Dieu. Au contraire, puis qu'ils ont faim tous les iours, n'est-ce pas vne marque euidente qu'ils tentent Dieu, lequel leur desnie ce secours miraculeux que Iesus Christ a experimété. Aussi qu'ils nous disent vn peu si les Israélites, par quelque Quaresme approchât du leur, ont iamais imité les iusnes extraordinaires de Moysse ou d'Elie. Certes nous ne voyõs point qu'ils y fussent moins obligez que nous, ou nous plus qu'eux : ains autant & plus qu'eux nous croyõs, nous assez occupez à l'ordinaire obseruatiõ des commandemens de Dieu, sans vouloir estre singes de la vertu extraordinaire de ses miracles.

Qu'ils nous dient aussi pourquoi de tous les miracles de Iesus Christ, ils ne choisissent à imiter que cettui-la ? Car si Christ a iusné quarante iours, il a aussi gueri les aueugles & les sourds, il a marché sur les eaux, il a commandé à la mer, il a tancé les vents, il a esté transfiguré. Car iusner 40. iours & 40. nuits, leur est autant impossible que de faire le reste de ces miracles. Et si es autres miracles l'impossibilité leur sert d'excuse, pourquoi non en ce iusne miraculeux ? Que fils trouuent

M

quelque milieu, quelques moyens, sinon pour imiter parfaitement, au moins pour approcher en quelque sorte de ce iusne de quarante iours, pourquoy mangent-ils ou de bonne volonté, ou d'artifice, pour aussi en quelque sorte imiter ou approcher des autres miracles? Il se trouue quelquefois parmi nous des personnes qui pour faire rire les autres volent, dansent sur vne corde; & eux pour l'edification de l'Eglise, & pour approcher du miracle de Iesus Christ, qui a marché sur les eaux, que n'usent-ils de quelque telle inuention, pour estre les imitateurs? Et certes puis qu'ils veulent payer le monde d'une partie pour le tout, quelque tel artifice dont ils vseroyent, seroit aussi bien pris pour marcher sur les eaux, comme ils veulent que ne manger point quelques heures, & viure delicieusement tout le reste, ce soit iusner 40. iours & 40. nuits. Ici se laisse à part que point trop excessiue n'est l'austerité de leur quarantaine ordinaire: car si disner si delicieusement, qu'aisément on se puisse passer de souper; & si en la place du souper on peut dresser vne collation exquise; & si tout cela c'est iusner, il n'est point trop difficile de le faire. En ce sens leurs commandemens ne sont point grieus, ce ne sont point fardeaux importables.

Cela soit dit pour monstrier qu'il n'y a nul rapport entre leur iusne & celui de Iesus

Christ:

Christ : mais il faut dire plus , & monſtrer qu'outre leur ſingerie & prétendue imitation, il y a auſſi de l'impieré en leur doctrine , ſans laquelle ils ſe pourroyent en quelque forte couvrir de l'antiquité : car quiconque a tant ſoit peu leu ou les anciens, ou les hiſtoires de l'Egliſe, peut auoir remarqué que tres-ancienne eſt la couſtume de iuſner pluſieurs iours conſecutifs, leſquels (quoi que plus ou moins en nombre) eſtoient cepédant appelez du nom de *Quarantaine*. Couſtume que pluſieurs ont appelee Apoſtolique, non qu'on puiſſe iamais nous monſtrer qu'elle ait les Apoſtres pour auteurs, ou que ſon inſtitution ſoit en la parole de Dieu : mais pource qu'elle a eſté introduite en l'Egliſe dès les premiers ſiècles. Couſtume, qui ne ſauoriſe nullement l'Egliſe Romaine, pource que ſi ſon iuſne eſt différent de celui de Jeſus Chriſt, auſſi certes l'eſt-il de la pratique de l'ancienne Egliſe, dont de temps en temps ils ſe ſont tellement eſloignez, qu'aujourd'hui ils lui ſont non conformes, mais contraires : Que ſi meſme la couſtume de l'Egliſe ancienne n'a point de neceſſité pour obliger aujourd'hui noſtre liberté Chreſtienne, par quelle loi nous pourra-on contraindre, ou de couler doucement, ou meſmes d'obſeruer toutes les abſurditez qui ont eſté depuis introduites ? Et voyons-en quelques vnes.

I. On ſait qu'encor que les gages du pe-

ché soyent la mort, on trouue aujourd'hui des pechez veniels, qui ne la meritent point, bien differens d'auec les mortels. Or ils enseignent l'observation du quaresme estre vne loi si necessaire, que quiconque la viole commit vn peché mortel. Et qui leur a appris de lier ainsi les consciences, sans auoir pour lien aucune loi de Dieu? Et puis que ni Iesus Christ, ni les Apostres, n'ont obligé l'Eglise par necessité à pas vn seul iour de iusne, d'où viennent ces gens qui annoncent la mort eternelle à tout homme qui ne iusnera quarante iours? Y a-il es premiers siecles aucune trace de quelque telle necessité? ains en cela toute liberté, pourueu qu'elle se trouuast accompagnée d'edification. Je ne trouue point, (disoit vn Ancien) au commandemens ou du Seigneur, ou des Apostres, quels iours il faut ou iusner ou ne iusner point. Et comment, s'il faut de necessité necessitante que nous iusnions quarante iours; comment, di-ie, serons-nous plus priuilegiez sous la liberté de l'Euangile, que les Iuifs sous le ioug des ceremonies de la Loi? Iuifs auxquels Dieu en toute l'annee n'auoit ordonné qu'vn seul iour de iusne. Et l'on sçait combien aujourd'hui outre le Quaresme sont imposez au peuple de iusnes pretendus necessaires. Certes l'auarice, la superstition, & l'ambition, n'ont point de bornes.

2. Comment excuserions-nous, ou comment

ment blasmerions-nous assez la distinction qu'ils mettent entre les viandes en leurs iuſſes. Ne ſçavons-nous pas que Chriſt, par ſa venue, a aboli la difference des viandes preſcrite de Dieu ſous l'Ancien Teſtament? y a-il quelque viande pollue aux fideles? Toutes choſes ſont pures aux purs: & les choſes que Dieu a purifiees, l'homme les tiendrait-il pour ſouillees? Et doit-on faire vn cas de conſcience, de ce qui eſt indifferent aux Chreſtiens? le Royaume de Dieu n'eſt point en viande ou en breuuage. Il eſt bon, que le cœur ſoit affermi par grace, non point par viandes, lesquelles n'ont de rien profité à ceux qui ſ'y ſont occupez: ainſi que l'enſeigne l'Apoſtre au 13. de l'Epître aux Hebreux. Ce que Dieu a ſanctifié, l'Egliſe le peut ou le doit-elle polluer? Et n'eſt-ce point le polluer que de le defendre? car ſi tu n'es ni Marcionite, ni Manicheen, pour croire que de ſa nature quelque viande ſoit pollue, es-tu meilleur qu'eux? ains nes-tu point pire, d'impoſer loi de neceſſité aux conſciences, & d'en defendre l'vſage?

D'auantage, quelcun nous doit-il condamner, ſi nous ne ſuimons point les commandemens & doctrines des hommes, quelque apparence de ſapience & deuotion qu'elles aient? Certes l'Apoſtre, au 2. de l'Epître aux Coloffiens, ne veut point qu'on nous charge de telles ordonnances. Or telles diſtinctions

& loix de iufnes font ordonnances d'hommes, voire pour la plus part d'heretiques, comme en fait foi l'hiftoire Ecclefiaftique. Impieté donc, d'y obliger les hommes; & puis que ce n'est pas ce qui entre en la bouche qui fouille l'homme, mais ce qui fort de la bouche, c'est cela qui fouille l'homme: fera-il neceffaire de s'abftenir de quelque viande? & fera-ce peché, ou pollution d'en manger? Et ce que l'Apoftre a defendu, est-ce à l'Eglife Apoftolique de le commander? Or l'Apoftre au 2. de l'Epiftre aux Coloffiens, a defendu que nul ne nous condamne en manger ou en boire, ou en diftinction d'un iour de fefte, ou de nouvelle lune, ou de fabbats. Pourquoi donc aujour-d'hui le Chef de Rome fait-il & condamner, & brufler les fideles pour telles chofes.

Mais dirons-nous que la doctrine des diables foit fervice de Dieu: que nous y foyons neceffairement obligez. Or l'Efprit dit notamment qu'ès derniers temps quelques vns s'adonneront aux doctrines des diables, enfeignans de s'abftenir des viandes que Dieu a creées pour les fideles, & pour ceux qui ont cognu la verité, pour en yfer avec action de graces: car toute creature de Dieu eft bonne, & rien n'eft à reietter eftant prins avec action de graces: car elle eft fanchtifce par la Parole de Dieu & par la priere, comme le remonstre l'Apoftre au 4. de la 1. à Timothee. Et les Pe-

res qui ont appliqué ce passage à plusieurs anciens heretiques, parlans en general de toute defence des viandes, comprennent assez clairement, sous vne telle generalité, les abus surueus depuis en l'Eglise Romaine. Ici laissons-nous à part les delicatez de leurs iusnes : car ils ont par trop bonne grace de dire, que pour auoir pour exemple fasté d'un peu de bœuf en leur quaresme, c'est commettre un peché mortel, dont l'absolution n'est ni si facilement donnée, ni par mesmes personnes que l'absolution du meurtre, & plusieurs autres crimes énormes. Au lieu que manger plusieurs sortes de poissons plus chers que le bœuf en nos estats corrompus, y adiouster des saulces encores plus exquises, boire en quantité force vin delicieux, cela s'appelle iusner.

3. Mais adioustons encor ce dernier degre d'impiété : c'est qu'on enseigne que l'observation de tel iusne ne sert pas seulement à dompter nostre chair, à fortifier nostre esprit & en la priere & en la meditation des choses celestes, mais aussi à satisfaire pour nos pechez & pour ceux d'autrui, à appaiser Dieu, à mériter la vie éternelle. Ceci a-il besoin de refutation? Les iusnes, resmoignages de nostre humilité deuant Dieu, seront-ils conuerts en degrez d'orgueil? Nos iusnes instituez pour nous accuser deuant Dieu, seront-ils conuerts pour l'obliger enuers nous? nos iusnes pro-

pres à confesser nos pechez, seront-ils celebres pour meriter les graces de Dieu & la vie eternelle? helas! quelle proportion entre cette legere affliction, que nous tesmoignons par nostre iusne, & l'acquisition du repos eternel! Mais helas! quel outrage au sang precieux du Fils de Dieu, qui a lau   tous nos pechez, si par quelque abstinence tu en obtiens la remission! n'est-ce point accuser d'imperfection le merite du Fils de Dieu, & mettre ton iusne en mesme rang; puis que par icelui tu pretens meriter mesme chose que la mort de nostre Sauveur. Certes, le pech   de l'homme demande pour payement non quelque abstinence de viande, mais les peines, mais les souffrances eternelles. Certes, le chemin au royaume des cieux requiert, non que tu ne manges point, mais que tu accomplisses de poinct en poinct toute la loi de Dieu, ou que tu sois couuert de la iustice de celui qui y a satisfait pour toi.

Mais ici nos aduersaires nous obiectent, qu'au chapitre 15. des Actes, les Apostres defendent aux Gentils de manger des choses estrouffees, & du sang. Nous respondons en premier lieu, qu'   tout homme qui nous fera voir qu'il a l'Esprit de Dieu en mesme mesure que les Apostres, & pour ne point errer & pour fonder les Eglises, nous lui accorderons d'imposer loi aux consciences. Outre cela nous disons, que les Apostres n'ont defendu ni la chair,

ni les œufs, ni autres telles viandes, dont nos aduersaires commandent de s'abstenir. Que ne se tient-on donc à ce qu'ils ont spécifié? Qui plus est, cette defense n'estoit que pour vn temps, & a cessé lors qu'à cessé le scandale infirme des Iuifs; & que leur synagogue s'est trouuée honorablement enseuclie.

Mais, disent-ils, N'est-il pas nécessaire d'observer ce que l'Eglise ordonne. Nous respondons qu'ouy, si elle n'a point d'autre voix que celle de son Espons: mais si elle veut parler plus haut, elle perd sa dignité, & de peur qu'elle ne nous-estourdisse nous lui fermons l'oreille. Outre cela il y a difference entre la doctrine que l'Eglise doit proposer, & l'ordre qu'elle peut establir. Au premier, elle n'a rien à changer, elle a sa leçon par escrit. En l'autre, si elle change quelque chose, en esgard ou aux lieux, ou aux temps, ou à quelques telles autres circonstances; c'est sans obliger par nécessité, & tu peux en estre dispensé, pourueu que tu euites le scandale.

Mais, adioustent-ils, Nos iusnes de Quaresme sont vne tradition Apostolique. Pour response à cela, suffit vne simple negation: si on se fouuiet des loix abominables qu'ils imposent aux consciences. Et la liberté & la variété des Anciens en leurs iusnes, soit au regard du tēps, soit au regard des viandes, conuainc aisément de faux cette obiection, & condamne ouuertement toute la nécessité de l'Eglise Romaine,

Ils alleguent en outre le 6. v. du 14. chap. de l'Epistre aux Romains, où l'Apostre dit, que celui qui a esgard au jour, il y a esgard au Seigneur, & qui ne mange point, il ne mange point au Seigneur, & en rend graces à Dieu. Nous respondôs, que cela ne fait rien à la question: car nous demandons qu'on nous montre qu'il soit necessaire de s'abstenir des viandes: car tant s'en faut que s'en abstenir à la Romaine, ce soit s'en abstenir au Seigneur: & chose necessaire, que c'est chose directement contraire à la volôté d'icelui. Aussi n'est-il pas vrai que tout ce qui se fait au Seigneur soit chose necessaire, puis que mêmme toutes nos actions indifferentes doiuent estre faites au Seigneur, veu que l'Apostre nous dit au 10. de la 1. aux Corinthiens, Soit que vous mangiez, soit que vous beuiez, ou que vous faciez quelque autre chose, faites toutes choses à la gloire de Dieu. Mais li le verset entier, & tu verras que manger, ou ne manger point, c'est une chose indifferente: car l'Apostre dit aussi que celui qui n'a point d'esgard au jour il n'y a point d'esgard au Seigneur. Item, Que qui mange, il mange au Seigneur: car il en rend graces à Dieu.

Ils obiectent encor, que les iustes seruent à dompter la chair. Nous respondons, qu'en ce sens-la nous ne les blasmons point, ains nous les establissons: & seroit à desirer que leur y sa-

ge, & public & particulier, fust plus frequent au milieu de nous. Mais nous nions que ce soit dompter la chair, ou de lui accorder l'usage des viandes & breuvages exquis, ou de faire acroire à l'homme qu'il merite par tel iusne. Et c'est non dompter simplement la chair, mais gesner entierement les consciences, que d'y adiouster la loi de necessité, sous peine de mort eternelle,

Ils produisent les exemples de quelques fideles, dont les iusnes ont esté agreables à Dieu. Nous respondons, qu'ils ont iusné pour mieux prier; & leur iusne a esté agreable à Dieu, non de soi, mais comme vne aide à la priere: Mais qu'on nous montre qu'outre le iusne ordonné de Dieu, ils ayent par d'autres iusnes absolument necessaires donné loi aux consciences: & leurs iusnes, pour auoir esté agreables à Dieu, estoient-ils necessaires, puis que mesme toutes nos actions indifferentes plaisent à Dieu, lors que faites en foi?

Mais, disent-ils, ne faites-vous donc nul estat des Canons des Conciles & des Peres? Nous respondons qu'ouy, comme de l'Eglise, s'ils parlent avec l'Escripture, voire sous icelle; mais avec cela, comme il a esté dit, nous soutenons que les loix de leurs iusnes d'aujourd'hui ne se trouvent en aucun Ancien: Que si les Anciens parlent quelquefois de la necessité des iusnes, c'est non pour autori-

fer l'Eglise à faire telles loix : mais pour obliger les particuliers à s'obliger necessairement, aux iusnes que l'Eglise ordonne selon les temps : Est aussi à obseruer, que la corruption s'estant aussi glissée en ce poinct, ç'a esté par degrez, de sorte qu'il y a bien difference entre les escrits des plus anciens, & de ceux qui ne sont que des siecles prochainement precedens le nostre. En ce poinct, comme en plusieurs autres, ce qui du commencement a esté iugé mauuais, on l'a depuis creu indifferent, de là vtile, finalement necessaire, voire en telle sorte que ne s'y assubiettir point, c'est estre plus coupable à leur iugement, que qui violeroit le commandement de Dieu. Et ne faut oublier que les Canons qu'on nous oppose comme venus des Apostres, & plusieurs liures attribuez aux Peres, sont faux & supposez ; & c'est le salaire de ceux que l'Ecriture ne contente point, d'estre tous les iours trompez par tels escrits. I'adiouste encor ce mot : c'est que ceux de l'Eglise Romaine, sçauent en ces Canons Apostoliques, pour exemple, fort bien alleguer contre nous ce qui leur sert, & faire ce qui leur nuist : comme entre autres choses, que les Euesques & Prestres, sous pretexte de religion, ne doiuent point quitter leurs femmes : que les Euesques, sous peine de deposition, ne se doiuent point mesler ou empescher des affaires

tes de cette vie. Et la mauuaise foi d'un de leurs principaux Escriptuains ne doit point estre passée sous silence en cet endroit : car il confesse que les 34. derniers Canons appelez Apostoliques sont Apocryphes: & cependant il se sert de l'un d'iceux pour nous obliger au Quaresme: & ne veut pas que du mesme nombre nous lui en obiections vn, lequel contre ce que pratique l'Eglise Romaine, defend le iusne du Samedi.

C'est ce que nous auions à représenter sur ce second poinct contre l'abus du iusne, & specialement du Quaresme que ceux de l'Eglise Romaine ont fondé, en partie sur ce que Iesus fut emmené par l'Esprit au desert, pour estre tenté par le diable, & iusna en ce desert quarante iours & quarante nuicts. C'est à nous, de prier nostre Dieu qu'il lui plaise les illuminer en ces derniers temps, auxquels est si clairement proposée la lumiere de l'Euangile, afin que ioints à nous, avec nous aussi ils puissent apprendre à iusner du vrai iusne que l'Ecriture appelle l'affliction de nos ames, & qui consiste tant en la repentance qu'en l'abstinence du mal, tant en la recherche qu'en la pratique du bien.

Mais c'est à nous de iusner aux vices: car il n'y a nulle doute, que Dieu donnant efficace à nostre parole, ne se puisse grandement seruir d'icelle, pour la conuersion des

contredifans : Mais il ne nous est pas donné à tous de l'annoncer : mais à tous donné, à tous commandé tres-expressement, de nous abstenir du mal, de luire cōme flambeaux, de montrer nostre foi par nos œuures , de faire luire nostre lumiere deuant les hommes. Ce seul moyen-la nous reste, à icelui seul vous exhortons-nous principalement aujourdhui , afin qu'iceux ne voyans pas simplement le iusne que nous auons celebré en tesmoignage de nostre affliction, mais que recognoissans aussi, que par effect nous pleurons nos vices, nous amendons nostre vie , nous allons au deuant des iugemens de Dieu , soyent incitez à faire le semblable , afin que tant sur eux, que sur nous & sur tous, apres nostre iusne, apres nostre faim & alteration spirituelle , nous-nous trouuions non seulement deliurez des tentations du diable: mais aussi rassasiez tant & plus de la graisse de la maison de nostre Dieu, & abreueuez du fleuue de ses delices. Or à celui par deuers lequel gist source de vie, & par la clarté duquel nous voyons clair : Au Pere, au Fils, & au Saint Esprit, soit honneur & gloire dès maintenant & à tout iamais , AMEN.

S E R-